

## ATTESTATION DE CONSULTATION ET DE SOIN

Attestation de consultation et de soin en complément de l'attestation de déplacement dérogatoire mise en application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e) Mr Coumba Davy, exerçant le métier d'Art-thérapeute au Palais de la Femme. Établissement d'hébergement dédié à la prévention de l'exclusion sociale et à l'insertion [ERP-U – Hôtel social ], situé au 94 rue de Charonne 75011 à Paris, géré par la congrégation et fondation de l'Armée du Salut.

Certifie le déplacement de Mr/Mme <sup>1</sup>:

Date :

Durée :

Est lié au motif suivant :

**Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicament, autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>2</sup>.**

A \_\_\_\_\_, le

Consultant,

Coumba Davy



<sup>1</sup> Justifié par la Carte d'identité ou passeport en cours de validité

<sup>2</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.